



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 7 du décret n°88-646 du 6 mai 1988 relatif aux dispositions statutaires applicables pour le recrutement sans concours dans le corps des magasiniers des bibliothèques organisé par l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Le Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France

Vue la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 88-646 du 6 mai 1988, modifié notamment par le décret n° 2007- 655 du 30/04/2007, relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques 2^{ème} classe ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2008 modifiant l'arrêté du 27/06/2001 portant délégation de pouvoirs du Ministre chargé de l'enseignement supérieur aux présidents des universités et aux présidents ou directeurs des autres établissements publics d'enseignement supérieur en matière de gestion des personnels des bibliothèques et de certains agents non titulaires de l'Etat, affectés dans lesdits établissements ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2015 relatif au recrutement sans concours de magasinier des bibliothèques de 2^{ème} classe au titre de l'année 2015 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement sans concours de magasiniers des bibliothèques de 2^{ème} classe, organisé par l'Université Polytechnique Hauts-de-France, est composée ainsi qu'il suit :

Madame Françoise TRUFFERT, Conservateur Général des bibliothèques, Directrice du Service Commun de Documentation, Université Polytechnique Hauts-de-France, Valenciennes, **membre titulaire**,

Madame Marie-Charlotte SELOSSE, Bibliothécaire assistant spécialisé, Université de LILLE, Lille, **membre titulaire**,

Madame Sylvie DAHMANI, Bibliothécaire, Université de LILLE, Lille, **membre titulaire**,

Madame Nelly SCIARDIS, Conservatrice de bibliothèque, Université Polytechnique Hauts-de-France, Valenciennes, **membre suppléant**.

Article 2 : Le Président de l'Université Polytechnique Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 15 juin 2020

Abdelhakim ARTIBA
Président
Université Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

